

## Des périmètres adaptés

### écoles

La Ville adapte les périmètres scolaires de différents établissements publics, afin de conforter ces derniers.

Dans le secteur Sud-Est, 10 rues sur 140 changent d'affectation. Deux rues sont attribuées à la maternelle de l'Etablette et 8 à l'élémentaire Beauvallon.

Dans le secteur Ouest, 8 rues changent entièrement ou partiellement d'école. La primaire Yves Dollo - Les Villages se voit attribuer 4 rues et l'école de la Ville Helliou retrouve trois rues qui dépendaient d'elle jusqu'en 2005.

Odile Rault l'a rappelé lors du conseil : les périmètres scolaires ont été mis en place dans les années 1990, afin de privilégier l'accueil des enfants dans les écoles de proximité, en préservant la mixité sociale et en favorisant l'équilibre des effectifs.

Dans un contexte de baisse des effectifs dans les écoles (626 élèves en moins et 32 classes fermées entre les rentrées 1998 et 2008), mais aussi de la rénovation urbaine qui peut remodeler la démographie de certains quartiers, la Ville a lancé une réflexion à plus long terme, comme l'a précisé le maire Bruno Joncour. L'étude confiée à un cabinet spécialisé sera menée suivant trois orientations : renforcer le tissu scolaire briochin en créant des pôles forts et en tenant compte de la mixité sociale ; adapter l'école aux besoins de la population scolaire briochine aujourd'hui et demain ; concilier les attentes des différents partenaires (directions d'écoles, familles, Ville, Inspection académique).

Cette étude comprendra un état des lieux (effectifs, bâtiments, démographie au regard des projets de nouveaux logements) et des propositions. Cette démarche sera partagée avec les différents partenaires.



Une étude est engagée pour renforcer le tissu scolaire briochin.

### déplacements

#### «TEO», Transport Est-Ouest

La Communauté d'agglomération a lancé sa concertation autour de TEO (Transport est-ouest), une ligne de bus à haut niveau de service, qui doit inciter les habitants à utiliser davantage les transports en commun. D'ici à 2015, elle reliera la zone des Plaines Villes à l'Ouest à Chaptal à l'Est en passant par le centre-ville (notamment le pôle d'échange multimodal de la gare, le Champ de Mars) : un tracé de 8 km dont environ 4 km en site propre pour limiter le temps de trajet, une fréquence accrue des passages, un aménagement des voies tenant compte, aussi,

des piétons et vélos. Le projet est estimé à 40 M€. En mai-juin, la première phase de la concertation concernait les enjeux de déplacements et les objectifs de TEO ; au premier semestre 2010, la seconde abordera l'insertion de cette ligne dans les quartiers et au cœur de l'agglomération. Cette concertation est relayée sur le site web et dans le magazine de Saint-Brieuc Agglomération.

Et d'ici là, l'agglomération réorganise ses lignes à compter de septembre, à travers notamment une fréquence accrue.

### culture

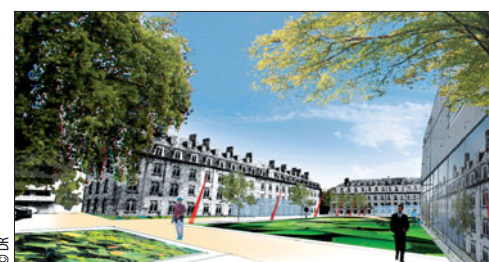
**Projet d'implantation du Cefedem.** Le Cefedem souhaite implanter une antenne de formation continue pour les professeurs de musique et de danse, notamment son pôle «culture et nouvelles technologies» à Saint-Brieuc, sur 500 m<sup>2</sup>. La Ville avait intégré ce scénario dans le projet de la Cité de la Musique et de la danse et propose, pour l'euro symbolique, la parcelle située le long de la rue Jean Rioche. Le projet est estimé à 1,250 M€. La Ville soumettra prochainement au Conseil municipal une subvention de 100 000 €, qui s'ajoutera aux aides de l'État (150 000 €), de la Région (200 000 €), du Conseil général (200 000 €) et de Saint-Brieuc Agglomération (150 000 €).



Le Cefedem s'implanterait sur le site de la Cité de la Musique et de la Danse, dont les travaux avancent à bon train.

### stationnement

**300 places enterrées à Charner.** Dans un premier temps, la Ville avait envisagé, pour Charner, son hôtel, son centre d'affaires et son école des Beaux Arts, un parking semi-enterré. Plusieurs hypothèses se situaient entre 230 et 480 places de stationnement. Des études de sol approfondies démontrent qu'il est possible d'enterrer l'ouvrage sans surcoût excessif. Cela permet d'envisager une meilleure intégration architecturale en libérant complètement l'esplanade. Parallèlement, l'étude menée dans le cadre du Pôle d'échange multimodal amène la Ville à opter pour une capacité de stationnement de 300 places à Charner, une solution intermédiaire. Le schéma qui se dessine est en effet le suivant : les transports en commun seraient privilégiés au nord de la gare (côté Charner), les véhicules privés au sud (côté boulevard Carnot), avec un parking envisagé pour les usagers du TER et du TGV.





© Gérard Ringuenoir

Des logements sont prévus entre la rue de Jersey et le Bd de l'Atlantique, de part et d'autre de la rocade urbaine.

## Des logements en projet

### concertation

Différents projets nécessitant une modification du POS sont soumis à concertation.

**La Corderie.** Le groupe Nexity prévoit une opération immobilière d'environ 180 logements, sur des terrains accessibles depuis le bd de la Tour d'Auvergne et la rue de la Corderie. Le projet comprend une résidence seniors de 130 logements en deux petits collectifs, ainsi que deux immeubles d'environ 20 et 25 appartements, dont un réservé au logement social dans le cadre de la rénovation urbaine.

**Les Villages.** Le groupe immobilier Gotham et M. Moy de la Sogelec, propriétaire du Campus d'Armor, souhaite construire une centaine de logements ainsi qu'une dizaine de maisons de ville destinées à la location, sur 1,40 hectare

entre le bd de l'Atlantique et la rue de Jersey. 33 logements sont prévus dans le cadre de l'ANRU. La seconde demande émane de l'indivision Le Coq, propriétaire de 8 463 m<sup>2</sup>, pour y créer un lotissement d'une quinzaine de lots pour maisons individuelles. Trois terrains d'une contenance totale d'environ 5000 m<sup>2</sup> pourraient également être intégrés au lotissement.

**La Ville Jouha.** La Ville propose de mettre à disposition de Cabri Habitat un terrain d'1,51 ha rue Coquelin, en vue d'y construire des logements sociaux dans le cadre de la rénovation urbaine. Cela nécessite une modification du POS (la parcelle est en zone future d'urbanisation destinée à l'accueil d'activités artisanales, commerciales, industrielles, projet qui n'a plus cours).

• **Pratique.** Dossiers de concertation disponibles à l'hôtel de ville et à l'espace de proximité Ouest.

### gens du voyage

#### Transfert de compétence pour les grands passages

Différentes aires existent dans l'agglomération et à Saint-Brieuc (notamment Chaptal), pour l'accueil des gens du voyage. Mais la question des grands passages, à savoir l'accueil de 50 à 200 caravanes voyageant ensemble, continue de se poser de manière délicate. Il manque un terrain adapté et aménagé, pour accueillir ces groupes ponctuellement (il ne serait pas occupé en permanence). Les communes vont transférer cette compétence bien spécifique à Saint-Brieuc Agglomération. Cette dernière aura en charge le choix d'un site, l'acquisition des terrains, l'aménagement et l'entretien de cette aire et, dans l'attente, la gestion des grands passages.

### permanences des élus

Le maire et ses adjoints se tiennent à votre disposition, sur R/V auprès de leurs secrétariats.

■ **Bruno Joncour**

Maire de Saint-Brieuc.

Mardi de 9h30 à 12h, sur R/V au 02 96 62 54 18.

■ **Alain Cadec,**

1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'environnement, de l'aménagement de l'espace public et du développement durable.  
Le samedi de 10h à 12h. 02 96 62 54 24.

■ **Marie-Claire Diouron,**

2<sup>e</sup> adjointe en charge du développement, de l'urbanisme, de l'habitat et de la rénovation urbaine.  
Le jeudi de 16h à 18h. 02 96 62 54 21.

■ **Yannick Mayeux,**

3<sup>e</sup> adjoint en charge de la culture et des relations européennes.  
Le jeudi de 14h à 17h30. 02 96 62 56 95.

■ **Brigitte Blévin,**

4<sup>e</sup> adjointe en charge des ressources humaines, des relations publiques et de la coopération décentralisée.  
Le mardi de 14h à 16h. 02 96 62 54 21.

■ **Roger Bonnin,**

5<sup>e</sup> adjoint en charge de la sécurité, du patrimoine et des travaux de proximité.  
Le vendredi de 10h à 12h. 02 96 62 54 21.

■ **Odile Rault,**

6<sup>e</sup> adjointe en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur.  
Le lundi de 10h à 12h. 02 96 62 54 24.

■ **Pierre Delourme,**

7<sup>e</sup> adjoint en charge de l'action sociale, des personnes âgées, des personnes handicapées et des finances.  
Le mercredi de 14h à 16h. 02 96 62 54 24.

■ **Joëlle Le Gagne,**

8<sup>e</sup> adjointe en charge de la famille, de la petite enfance, de la solidarité et de la santé.  
Le mercredi de 14h30 à 17h. 02 96 62 54 21.

■ **Gérard Blégean,**

9<sup>e</sup> adjoint en charge des sports et de la jeunesse.  
Le jeudi de 14h à 17h30. 02 96 62 56 95.

■ **Philippe Guéniffey**

10<sup>e</sup> adjoint en charge de la démocratie locale, de la vie associative, de l'administration générale et des nouvelles technologies.  
Le vendredi de 14h à 17h30. 02 96 62 56 95.

■ **Élisabeth Séité,**

11<sup>e</sup> adjointe en charge du commerce, du tourisme et de l'animation de la ville.  
Le lundi de 14h à 16h. 02 96 62 54 21.